



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le 22/06/2022

SLOW

ID : 074-257401729-20220531-D2022_05_25_BIS-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2022-05-25

Séance du mardi 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Orjobet de le Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 23 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 11

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 13

Pouvoir : LAVOREL Joelle donne son pouvoir a MAGNIN Alban
ANTONIELLO Claude donne son pouvoir a METRAL Christelle

Présents : BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, REVILLON Bernard, PUGIN André, SAUGE Pascal, SEVE François

Absents : BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, DE VIRY François, MARTINEZ Julian, RIESEN Anne, SCHUFFENECKER Anthony

Excusés : ANTONIELLO Claude, AYEB Ines, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, MORETTON Yannick, VERDONNET Christian

Monsieur MAGNIN Alban est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : **DECISION MODIFICATIVE 1**

Au cours de l'exercice comptable, des ajustements des prévisions budgétaires doivent être réalisées afin notamment d'ajouter des crédits budgétaires aux chapitres 23 (dépenses investissement) et 16 (recettes investissement).

En effet l'emprunt finançant les travaux de l'extension et l'agrandissement de l'aire d'Annemasse a été budgétisé a 2 300 000€

En considération de la conjoncture actuelle et du dernier devis de notre maître d'œuvre dont le montant est de 2 500 000€.

Nous devons ajouter 200 000€ au budget.

Il est donc présenté au comité syndical, une décision modificative n° 02/2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ Approuve la décision modificative n° 02/2021 comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le 22/06/2022
ID : 074-257401729-20220531-D2022_05_25_BIS-AR

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	Montants	Détails
16	1641	Emprunts	200 000	
TOTAL			200 000	

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	Montants	Détails
23	2313	Construction	200 000	
TOTAL			200 000	

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Christelle METRAL.

